

BCGE SYNCHRONY MARKET FUND – BCGE Synchrony Europe Equity

Rapport annuel au 15 mars 2013

Table des matières

• Direction et organisation	2
• Comité de surveillance	2
• Informations aux investisseurs	3
• Distribution du revenu net 2012/2013	3
• Politique d'investissement	4
• Aperçu	5
• Compte de fortune	5
• Compte de résultats	7
• Inventaire de la fortune	9
• Liste des transactions	10
• Commissions	11
• Office de dépôt	11
• Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire	11
• TER et PTR	11
• Rapport de performance	12
• Méthodologie	13
• Rapport abrégé de l'organe de révision	14



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction et organisation

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président
Directeur général, BCV

Christian PELLA
Vice-président
Premier conseiller juridique, BCV

Jean-Daniel JAYET
Membre
Directeur, BCV

Florian MAGNOLLAY
Membre

Christian BEYELER
Membre

Société de direction

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2, case postale 6249
1002 Lausanne

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Case postale 1172, 1001 Lausanne

Comité de surveillance

Pierre WEISS, président, BCGE Asset Management
Christian CARRON, vice-président, GERIFONDS SA
Anick BAUD-WOODTLI, membre, BCGE Asset Management
Laurent BROSSY, membre, BCGE Asset Management
Aman KAMEL, membre, BCGE Asset Management
Jean-Luc LEDERREY, membre, BCGE Asset Management
Marc RIOU, membre, BCGE Asset Management
Sylvain ROSSIER, membre, BCGE Asset Management
Frédéric NICOLA, membre, GERIFONDS SA

Banque dépositaire

BCV, Lausanne

Distributeurs

- Banque Cantonale de Genève, Genève
- Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
- Toutes les autres banques cantonales
- Banque Coop SA, Bâle
- Banque Heritage, Genève
- Banque Leumi (Suisse) SA, Zurich
- Banque Pasche SA, Genève
- Banque Sal. Oppenheim jr. & Cie (Suisse) SA, Zurich
- Cronos Finance, Lausanne
- Dynagest SA, Genève
- Hyposwiss Private Bank Genève SA, Genève
- Hyposwiss Privatbank SA, Zurich
- Hypothekbank Lenzburg, Lenzburg
- InCore Bank SA, Zurich
- Lienhardt & Partner Privatbank Zurich SA, Zurich
- Lloyds TSB Bank Plc, Genève
- NPB Neue Privat Bank SA, Zurich
- Piquet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains
- PKB Privatbank SA, Lugano
- Privatbank Von Graffenried SA, Berne
- Rahn & Bodmer Co, Zurich
- Swisscanto Asset Management SA, Berne

Domiciles de souscription et de paiement

Banque Cantonale de Genève, Genève
BCV, Lausanne

Gestion du fonds



GERIFONDS SA a délégué la gestion du compartiment du BCGE SYNCHRONY MARKET FUND – BCGE Synchrony Europe Equity à la Banque Cantonale de Genève.

Informations aux investisseurs

Modifications concernant la direction de fonds

Les modifications suivantes sont intervenues, au 1^{er} septembre 2012, dans la composition de l'organe de gestion de la direction du fonds:

- M. Christian Beyeler a quitté ses fonctions de directeur, mais reste membre du Conseil d'administration, et M. Christian Carron a été nommé au rang de directeur pour le remplacer,
- M. Bertrand Gillibert a été nommé au rang de directeur adoint,
- M. Antonio Scorrano a été nommé comme nouveau membre, avec rang de sous-directeur.

Les modifications suivantes sont intervenues, au 1^{er} octobre 2012, dans la composition du Conseil d'administration de la direction du fonds:

- M. Carron a démissionné de ses fonctions d'administrateur,
- M. Florian Magnollay a été nommé comme nouveau membre.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

Fractionnement des parts (splitting)

Un fractionnement (splitting) des parts de 1 par 10 est intervenu sur la valeur nette d'inventaire du 16 mars 2012.

Distribution du revenu net 2012/2013

Date ex: 19 juin 2013

Date de paiement: 24 juin 2013

Par part	– BCGE Synchrony Europe Equity A	– BCGE Synchrony Europe Equity I	– BCGE Synchrony Europe Equity M
Aux porteurs de parts domiciliés en Suisse			
Montant brut	1.40	1.20	1.20
Impôt anticipé suisse de 35%	0.49	0.42	0.42
Montant net par part*	0.91	0.78	0.78
Aux porteurs de parts non domiciliés en Suisse			
Montant net par part	1.40	1.20	1.20
TID – CH	0.0000	0.0000	0.0000
TID – UE	0.0000	0.0000	0.0000
Coupon n°	18	2	2

*Ce fonds bénéficie de la procédure de déclaration bancaire (affidavit).

Politique d'investissement

Rétrospective

Dans son ensemble, l'exercice sous revue, qui s'étend du 16 mars 2012 au 15 mars 2013, restera comme une bonne surprise pour les investisseurs, notamment en comparaison de l'exercice précédent. Pour la grande majorité des compartiments, les performances obtenues sont largement positives.

En faisant abstraction des derniers jours de mars, on peut pourtant écrire que l'exercice sous revue avait mal commencé. En effet, le deuxième trimestre 2012 a vu le retour des plus grands doutes quant à la solidité de l'économie, à la survie de l'euro et la capacité des pays émergents à maîtriser leur inflation, sans compter la soudaine découverte de la profondeur de la « falaise fiscale » à venir aux Etats-Unis. De ce point de vue, le mois de juin aura marqué l'apogée des risques et le point d'inflexion bas en ce qui concerne le moral des investisseurs.

La stratégie de placement suivie par BCGE Asset Management voyait 2012 comme l'année de transition vers une situation meilleure, que les marchés ne pouvaient qu'anticiper de manière positive.

C'est effectivement le mouvement qui s'est progressivement dessiné à partir de l'été 2012 et qui s'est ensuite confirmé avec une vigueur croissante, repoussant les mauvaises nouvelles pourtant toujours nombreuses au rayon des épiphénomènes.

Ainsi, la zone euro a pu éviter une nouvelle fois l'éclatement, mais le chantier de la réduction de la dette reste inachevé des deux côtés de l'Atlantique. Il faut donc savoir gré aux banques centrales d'avoir conservé la maîtrise du jeu et fait preuve d'une volonté inébranlable dans la mise en place de solutions, qu'elles soient déjà éprouvées ou totalement inédites.

Lorsque l'Espagne était au cœur de la tourmente, le risque de contagion a pu être circonscrit après le sommet européen des 29-30 juin, qui a établi les bases d'un mécanisme de surveillance unique pour les banques (union bancaire), ainsi qu'un accord visant le sauvetage des banques espagnoles. En dépit du scepticisme des observateurs, les marchés financiers ont entamé un rallye à la mi-juillet, faisant fi de la dégradation des indicateurs économiques. L'intervention de la BCE en août, ainsi que l'introduction, en septembre, de mesures conditionnelles de liquidité (Outright Monetary Transactions) permettant l'achat illimité, sur le marché primaire, d'obligations d'Etats en difficulté, ont alimenté le rallye jusqu'en novembre. Vers la fin de l'année 2012, l'actualité américaine a progressivement pris le relais dans les préoccupations des opérateurs. L'incertitude qui a régné depuis la période électorale jusqu'à la fin de l'année a interrompu temporairement le rallye des marchés. Il aura ainsi fallu attendre l'ultime jour de décembre pour obtenir un accord budgétaire aux Etats-Unis.

Ce contexte global n'a pourtant pas empêché les divergences de croissance de l'activité. La zone euro a replongé en récession, les Etats-Unis ont connu une croissance modérée proche de 2%, alors que le ralentissement a été net dans certains pays émergents. Aucun choc de prix n'a pourtant été à déplorer, ni du côté des matières premières, ni du côté des taux de change.

Ainsi, le moral a été de nouveau en hausse dès les premiers jours de 2013, et tout au long de la dernière partie de l'exercice sous revue, avec des mouvements de correction importants sur le marché obligataire en francs suisses.

Perspectives

Nous restons de l'avis qu'après l'année de transition 2012, les perspectives pour 2013 s'améliorent lentement. L'économie mondiale devrait retrouver une croissance plus importante, quoique encore modeste, dès le second semestre. Dans tous les cas, la croissance viendra des entreprises plutôt que des particuliers, ces derniers supportant largement le poids des mesures d'austérité en vigueur.

Aux Etats-Unis, l'accord trouvé, qui limite les restrictions fiscales pour les entreprises, génère un regain de confiance indispensable aux projets d'investissement et d'engagement. Par ailleurs, le désendettement public intervient alors que la dette des acteurs privés se rapproche d'un niveau soutenable et que le marché immobilier se reprend. Les bases sont en train de se reconstruire.

Dans la zone euro, en revanche, certains pays vont continuer à souffrir d'un désendettement synchronisé des secteurs public et privé. Une sortie de récession est probable, mais la dynamique restera bridée. Sans grand espoir d'une reprise de la demande domestique qui, au mieux, devrait se stabiliser, la croissance de la zone euro en 2013 comptera principalement sur la demande extérieure, qui donne déjà des signes d'amélioration. Les pays émergents contribueront largement au regain des exportations qui profitera ici également en priorité aux entreprises.

Enfin, les perspectives plus souriantes entrevues pour 2013 relancent le débat de la fin des politiques monétaires expansionnistes. Les principales banques centrales maintiendront leur politique de taux bas dans un contexte de reprise fragile et de désendettement privé et public. En revanche, les mesures non conventionnelles de liquidité vont devoir s'ajuster en fonction des risques de stabilité financière, notamment des prix extérieurs, à savoir les devises. En l'absence de nouvelle crise, même modérée, l'amélioration fondamentale devrait continuer de favoriser la création de valeur ajoutée des entreprises et à conserver une certaine sérénité sur les marchés financiers.

Evolution du compartiment

Pendant l'exercice sous revue, le fonds a réalisé une performance supérieure à celle de son indice de référence, à savoir le MSCI Europe TR. Ainsi, le BCGE Synchrony Europe Equity – A a progressé de 13.41%, contre 12.78% pour l'indice.

Les avoirs sous gestion (toutes classes confondues) ont augmenté de 55.4%, passant de EUR 30.57 mios à EUR 47.51 mios.

Evolution du nombre de parts

Sur la période considérée, le nombre de parts (toutes classes confondues) est passé de 283'870 unités à 385'995 unités, soit une progression de 36.0%.

Aperçu	Période comptable	Devise des classes	16.03.12	16.03.11	16.03.10	16.03.09
			15.03.13	15.03.12	15.03.11	15.03.10
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	EUR	47'512'057.23	30'572'932.02	25'021'399.80	22'431'011.72
Portfolio Turnover Rate (PTR)			43.60%	88.12%	12.34%	55.47%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe A	EUR	4'845'743.93	30'572'932.02	25'021'399.80	22'431'011.72
Parts en circulation à la fin de la période comptable	classe A		39'673	28'387	24'015	23'647
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe A	EUR	122.14	1'077.00	1'041.91	948.58
Distribution par part	classe A	EUR	1.40	10.50	9.80	7.30
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe A		2.31%	1.75%	2.19%	2.23%

	Période comptable	Devise des classes	(Lancement 20.03.12
			de la classe) 15.03.13
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe I	EUR	101'905.17
Parts en circulation à la fin de la période comptable	classe I		830
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe I	EUR	122.78
Distribution par part	classe I	EUR	1.20
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe I		1.83%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe M	EUR	42'564'408.13
Parts en circulation à la fin de la période comptable	classe M		345'492
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe M	EUR	123.20
Distribution par part	classe M	EUR	1.20
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe M		1.48%

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	15.03.13	15.03.12
Avoirs en banque		
à vue	2'003'814.07	592'365.50
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	45'516'204.58	29'979'794.58
Autres actifs	11'539.98	13'510.64
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	47'531'558.63	30'585'670.72
Autres engagements	-19'501.40	-12'738.70
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	47'512'057.23	30'572'932.02

Evolution du nombre de parts de la classe A	Période comptable	16.03.12	16.03.11
		15.03.13	15.03.12
Position au début de la période comptable		28'387	24'015
Parts issues du split		255'483	0
Parts émises		17'288	6'011
Parts rachetées		-261'485	-1'639
Position à la fin de la période comptable		39'673	28'387

Evolution du nombre de parts de la classe I	Période comptable	(Lancement 20.03.12
		de la classe) 15.03.13
Parts souscrites à l'émission		830
Parts émises		0
Parts rachetées		0
Position à la fin de la période comptable		830

Evolution du nombre de parts de la classe M	Période comptable	(Lancement 20.03.12
		de la classe) 15.03.13
Parts souscrites à l'émission		247'270
Parts émises		124'555
Parts rachetées		-26'333
Position à la fin de la période comptable		345'492

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	30'572'932.02	25'021'399.80
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-298'063.50	-235'347.00
Solde des mouvements de parts	11'266'740.09	4'172'517.47
Résultat total	5'970'448.62	1'614'361.75
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	47'512'057.23	30'572'932.02

Compte de résultats	Période comptable	16.03.12	16.03.11
		15.03.13	15.03.12
Revenus			
Revenus des avoirs en banque à vue		462.23	4'093.08
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		468'947.81	206'048.50
Rétrocessions sur fonds de placement		66'259.82	73'612.01
Autres revenus		0.00	435.44
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		-14'281.70	19'619.12
Total des revenus		521'388.16	303'808.15
Charges			
Intérêts passifs		-194.21	-16.09
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-182'355.75	-131'995.35
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		15'012.05	-6'007.69
Total des charges		-167'537.91	-138'019.13
Résultat net avant ajustements		353'850.25	165'789.02
Ajustements fiscaux 4)		115'097.56	40'259.48
Résultat net		468'947.81	206'048.50
Gains et pertes de capital réalisés		1'301'734.32	350'333.76
Résultat réalisé		1'770'682.13	556'382.26
Gains et pertes de capital non réalisés		4'199'766.49	1'057'979.49
Résultat total		5'970'448.62	1'614'361.75

Utilisation du résultat de la classe A

Résultat net	49'148.99	206'048.50
Report de l'année précédente	7'550.85	99'565.85
Résultat disponible pour être réparti	56'699.84	305'614.35
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs	55'542.20	298'063.50
Report à compte nouveau	1'157.64	7'550.85
Total	56'699.84	305'614.35

Utilisation du résultat de la classe I

Résultat net	1'032.97
Résultat disponible pour être réparti	1'032.97
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs	996.00
Report à compte nouveau	36.97
Total	1'032.97

Utilisation du résultat de la classe M

Résultat net	418'765.85
Résultat disponible pour être réparti	418'765.85
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs	414'590.40
Report à compte nouveau	4'175.45
Total	418'765.85

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					13'595'859.45	28.60
IE0004766675	Comgest Growth Europe Fund Cap.	329'850	EUR	15.77	5'201'734.50	10.94
Irlande					5'201'734.50	10.94
LU0191819951	UNI-GLOBAL SICAV – Minimum Variance Europe -B1- Cap.	1'355	EUR	2'115.29	2'866'217.95	6.03
LU0235308482	Alken Fund SICAV – European Opportunities -R- Cap.	36'050	EUR	153.34	5'527'907.00	11.63
Luxembourg					8'394'124.95	17.66
Valeurs mobilières non cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					31'920'345.13	67.16
FR0007046578	HSBC Private Wealth Managers Europe Value FCP -C- Cap.	41'100	EUR	68.17	2'801'787.00	5.89
FR0010558841	Mandarine Gestion Mandarine Valeur FCP -I- Cap.	1'725	EUR	4'222.42	7'283'674.50	15.33
France					10'085'461.50	21.22
IE0032376893	Cazenove Intl Fund – UK Equity Fund Class -X- GBP	796'000	GBP	3.0041	2'769'190.67	5.83
IE00B40ZVV08	Metzler Intl Invest-Metzler European Smaller Companies -B-	29'700	EUR	157.02	4'663'494.00	9.81
Irlande					7'432'684.67	15.64
LU0090784017	Digital Funds SICAV – Digital Funds Stars Europe Cap.	5'870	EUR	464.72	2'727'906.40	5.74
LU0196034663	Henderson Horizon SICAV-Pan European Smaller Companies I2	135'000	EUR	27.82	3'755'700.00	7.90
LU0329573405	Threadneedle (Lux) SICAV – Pan European Equities -IE- Cap.	169'000	EUR	28.41	4'801'290.00	10.10
LU0514149698	Pareto SICAV – Pareto Equity Edge -B- Cap.	25'511.9286	EUR	122.19	3'117'302.56	6.56
Luxembourg					14'402'198.96	30.30
Avoirs en banque à vue					2'003'814.07	4.22
Parts d'autres placements collectifs					45'516'204.58	95.76
Autres actifs					11'539.98	0.02
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable					47'531'558.63	100.00
Autres engagements					-19'501.40	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable					47'512'057.23	

Cours de change GBP 1 = EUR 1.158044

Risques sur instruments dérivés selon Commitment I

Total	augmentant l'engagement	0.00
-------	-------------------------	------

Total	réduisant l'engagement	0.00
-------	------------------------	------

Genre d'instrument	FI (Futures indices)	OI (Options indices)	DT (Devises à terme)
	FT (Futures taux)	OA (Options actions)	WA (Warrants actions)

Informations supplémentaires et opérations hors-bilan

Valeurs mobilières prêtées pour une durée illimitée à la date du bilan: 0.00

Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan: 0.00

Montant du compte prévu pour être réinvesti: 0.00

Indication sur les Soft Commission Agreements: La direction du fonds n'a conclu aucune convention dite de « soft commissions ».

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 2)	Ventes 3)	ISIN	Désignation	Achats 2)	Ventes 3)
Positions ouvertes à la fin de la période comptable				Positions fermées en cours de période comptable			
Parts d'autres placements collectifs				Parts d'autres placements collectifs			
FR0007046578	HSBC Private Wealth Managers Europe Value FCP -C- Cap.	21'000	53'000	LU0196034663	Henderson Horizon SICAV-Pan European Smaller Companies I2	135'000	
FR0010558841	Mandarine Gestion Mandarine Valeur FCP -I- Cap.	595	50	LU0235308482	Alken Fund SICAV - European Opportunities -R- Cap.	8'900	9'500
IE0004766675	Comgest Growth Europe Fund Cap.	102'000	155'000	LU0329573405	Threadneedle (Lux) SICAV - Pan European Equities -IE- Cap.	209'000	40'000
IE0032376893	Cazenove Intl Fund - UK Equity Fund Class -X- GBP	50'000	20'000	LU0514149698	Pareto SICAV - Pareto Equity Edge -B- Cap.	26'504.3856	30'011.928
IE00B40ZVV08	Metzler Intl Invest-Metzler European Smaller Companies -B-	29'700		Parts d'autres placements collectifs			
LU0090784017	Digital Funds SICAV - Digital Funds Stars Europe Cap.	1'900		IE0002921975	Metzler Intl Investment European Smaller Companies -A- EUR	4'500	15'200
LU0191819951	UNI-GLOBAL SICAV - Minimum Variance Europe -B1- Cap.	100	400				

1) Arrondi ou non selon le contrat de fonds en vigueur à la date de clôture

2) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

3) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

4) Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

5) En pour-cent de la fortune nette du fonds

Commissions

BCGE SYNCHRONY MARKET FUND	Commission d'émission en faveur des distributeurs	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée
– BCGE Synchrony Europe Equity A	max. 2.50 %	1.30 %
– BCGE Synchrony Europe Equity I	max. 2.50 %	0.75 %
– BCGE Synchrony Europe Equity M	max. 2.50 %	0.40 %

La direction du fonds peut verser des indemnités de distribution aux distributeurs et partenaires de distribution (distributeurs autorisés, directions de fonds, banques, négociants en valeurs mobilières, compagnies d'assurances, gestionnaires de fortune, partenaires de distribution plaçant les parts de fonds exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels dont la trésorerie est gérée à titre professionnel).

La direction du fonds peut en outre accorder des rétrocessions directement aux investisseurs institutionnels détenant des parts des compartiments du fonds pour des tiers d'un point de vue économique (compagnies d'assurances-vie, caisses de pensions et autres institutions de prévoyance, fondations de placement, directions et sociétés suisses de fonds, directions et sociétés étrangères de fonds, sociétés d'investissement).

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximal des commissions de gestion des fonds cibles est de 3%.

Office de dépôt

Swisscanto Funds Centre Ltd, Londres

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public sont évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible sont évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'un compartiment est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du compartiment, réduite d'éventuels engagements du compartiment, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales.

TER et PTR

Le TER et le PTR ont été calculés conformément à la « Directive pour le calcul et la publication du TER et du PTR de placements collectifs de capitaux » publiée par la Swiss Funds Association SFA le 16 mai 2008.

Rapport de performance

		2006 du 31 mai au 29 déc.	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 au 15 mars
Performance en EUR									
Rendement total net (VNI)	%	12.17	0.85	-42.44	27.71	20.40	-12.24	21.97	7.38
Classe A (depuis le 29.11.1996)	%							21.25	7.21
Classe I (depuis le 20.03.2012)	%							8.22	7.32
Classe M (depuis le 20.03.2012)	%							8.51	7.40
Nom de l'indice MSCI Daily TR Gross Europe Local en EUR (voir note 7)									
Rendement de l'indice	%	16.04	6.51	-38.75	28.95	7.46	-8.78	16.39	9.18
Fortune nette du fonds	mio CHF	27.2	14.4	20.7	32.4	33.4	32.8	49.1	58.3
En % du total de la firme	%	0.48	0.25	0.44	0.54	0.51	0.50	0.73	0.85
Fortune totale de la firme	mio CHF	5'710.7	5'685.1	4'686.0	6'037.3	6'591.6	6'505.7	6'688.8	6'843.5
Mesures externes de risque									
- Corrélation		0.84	0.91	0.86	0.91	0.94	0.93	0.95	0.92
- Volatilité	%	7.07	11.31	17.90	15.98	15.85	19.24	13.25	4.56
- Risque actif (tracking error)	%	5.13	6.92	22.78	11.24	6.35	8.42	4.92	2.29
- Bêta		0.63	0.67	0.42	0.62	0.81	0.79	0.83	0.74
- Ratio de Sharpe		2.55	-0.27	-2.57	1.69	1.27	-0.66	1.66	8.93
- Taux de placement hors risque	%	3.1519	3.8640	3.6262	0.6508	0.3470	0.5433	0.0262	0.0342

Notes

1. La fréquence de calcul de la performance des fonds est la même que celle de la VNI.
2. Aucun effet de levier significatif n'existe dans les fonds de la firme.
3. Pourcentage du compartiment investi dans des régions non couvertes par l'indice: non significatif.
4. Depuis le 15 décembre 1999, l'unité de compte du compartiment est l'euro. Cette décision a été approuvée par la Commission fédérale des banques le 22 novembre 1999.
5. La performance est calculée sur la valeur nette d'inventaire, après déduction de l'ensemble des commissions et frais prévus aux articles 18 et 19 du contrat du fonds.
6. GERIFONDS SA a délégué la gestion du compartiment du BCGE SYNCHRONY MARKET FUND – BCGE Synchrony Europe Equity à la Banque Cantonale de Genève.
7. L'historique des données a été recalculé jusqu'à fin 2009 afin de tenir compte rétroactivement de l'indice MSCI Daily TR Gross Europe Local.

Le compartiment – BCGE Synchrony Europe Equity a été modifié courant mai 2006 de fonds indiciel en fonds de fonds, selon le nouveau règlement du 16 avril 2006.

En conséquence, le composite «fonds indiciel» a été clôturé le 31.05.2006 et le composite «fonds de fonds» a été créé à la même date.

Méthodologie

1. Les titres sont évalués au cours du marché, en date de comptabilisation.
2. La performance est calculée sur la valeur nette d'inventaire (VNI) des fonds en tenant compte de la distribution.
3. La fréquence de calcul de la performance des fonds est la même que celle de la VNI.
4. La performance est calculée frais de gestion et d'opérations déduits.
5. Les rendements sont chaînés géométriquement (méthode « time-weighted return »).
6. Les mesures de risque présentées (volatilité et ratio de Sharpe) sont calculées sur l'année en cours. En cas de changement de fréquence en cours d'année de la série analysée, les mesures sont calculées comme la moyenne des différentes sous-séries annualisées.
7. Corrélation: corrélation entre la performance du fonds et celle de son indice.
8. Volatilité: écart-type annualisé de la série de rendements.
9. Tracking error: écart-type annualisé de la différence de la performance du fonds et de son indice.
10. Bêta: pente résultante d'une régression linéaire entre la performance du fonds et celle de son indice.
11. Ratio de Sharpe: moyenne des rendements annualisés du fonds moins le taux sans risque divisé par la volatilité de la performance du fonds.
12. Annualisation de l'écart-type: multiplication par la racine de 250 pour une série journalière, 52 pour une série hebdomadaire et 12 pour une série mensuelle.
13. Les frais et commissions d'émission ou de rachat des parts ne sont pas pris en compte dans le calcul de performance.
14. Les impôts anticipés récupérables sur les revenus des placements sont provisionnés à la date ex.
15. Des informations complémentaires sur les politiques de calcul et de présentation des performances sont disponibles sur demande.
16. Les taux et répartitions des commissions forfaitaires de gestion sont mentionnés plus haut dans le rapport.
17. La date de création du composite correspond toujours à la date de création de la première classe lancée.

Rapport abrégé de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels de BCGE SYNCHRONY MARKET FUND

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joint du fonds de placements BCGE SYNCHRONY MARKET FUND avec les compartiments BCGE Synchrony Swiss Government Bonds, BCGE Synchrony Swiss Equity, BCGE Synchrony All Caps CH, BCGE Synchrony Small & Mid Caps CH, BCGE Synchrony Europe Equity, BCGE Synchrony US Equity et BCGE Synchrony Emerging Equity, comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et

les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2013 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et à l'art. 127 LPCC ainsi que celles régissant l'indépendance (art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

PricewaterhouseCoopers SA

Simona Terranova
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Jean-Sébastien Lassonde
Expert réviseur

Lausanne, le 21 juin 2013